

**Une tentative de gestion patrimoniale de la qualité du petit gibier  
en Poitou-Charentes : apports, limites et perspective**

**Henry Ollagnon , Didier Christin,  
Sylvestre Parmentier, Vincent Pupin, Marc Valenzisi, Céline Rouyre**  
Institut de Stratégies Patrimoniales - AgroParisTech  
16, rue Claude Bernard, 75231 Paris cedex 05  
tél. : 01 44 08 72 33  
email : [henry.ollagnon@agroparistech.fr](mailto:henry.ollagnon@agroparistech.fr) ; [vincent@pupinfougeres.fr](mailto:vincent@pupinfougeres.fr)



**Colloque SFER "Chasse, Territoires et Développement durable  
Outils d'analyse, enjeux et perspectives "**

25, 26 et 27 mars 2008 – ENITAC CLERMONT-FERRAND, France

## RESUME

En 1998, la Fédération Régionale des Chasseurs de Poitou-Charentes (FRCPC) a commandité à l'Institut de Stratégies Patrimoniales de l'AgroParisTech (ISP) une intervention, qui, après maturation stratégique, fut intitulée : « *Conditions et moyens d'une meilleure gestion de la qualité cynégétique du petit gibier en Poitou-Charentes* ». La capacité d'action des chasseurs avec les autres acteurs, les conditions et les modalités de la relégitimation de leur rôle comme éléments clés de la gestion du territoire, sont en jeu. La perdrix naturelle et sa gestion sont apparues comme le symbole de la question effectivement posée. Quatre cantons ont été choisis par les fédérations départementales de chasseurs, pour accueillir la démarche : Aigrefeuille (Charente Maritime), Neuville (Vienne), Rouillac (Charente), Thénézay (Deux-Sèvres).

La démarche s'est appuyée sur les concepts et outils de l'approche patrimoniale développée par Henry OLLAGNON à l'ISP. Elle s'est déroulée en trois temps : audit patrimonial; séminaires de rencontre active dans chaque canton ; proposition d'une charte de qualité pour chaque canton. Une équipe de cinq praticiens assistée d'un superviseur a mené les entretiens, les groupes de travail et réalisé les synthèses.

L'audit patrimonial a montré que les acteurs audités reconnaissent ensemble la perdrix naturelle (qui vit et se reproduit sur le territoire sans intervention directe de l'homme) comme intégratrice de la gestion de la qualité du territoire. Les acteurs audités reconnaissent surtout que les chasseurs ne peuvent prendre en charge seuls la perdrix naturelle, ni même dans un simple partenariat avec les agriculteurs. C'est de près ou de loin une affaire de société. Les séminaires ont débouchés sur des « charte patrimoniale de gestion de la qualité de la perdrix » dans chaque canton. Dans un premier temps, la mobilisation des acteurs des cantons impliqués a été forte, elle a permis de faire émerger des projets communs, avec des chemins différents pour chaque territoire. Cette démarche patrimoniale a été l'occasion d'un repositionnement stratégique du monde de la chasse. Des limites sont cependant apparues au moment du passage de la responsabilité des chasseurs sur la démarche à celle des élus du territoire. Pour conduire une démarche patrimoniale de ce type, il est nécessaire bien que très difficile, d'impliquer les titulaires de droits, et en particulier les élus, de façon adéquate dans le processus. Des enseignements méthodologiques ont été tirés de cette démarche et appliqués dans d'autres territoires.

Au total, si la perdrix naturelle est un élément qui paraît à première vue anodin au regard de l'enjeu d'un développement durable, nous avons pu constater que de nombreux acteurs étaient prêts à ce mobiliser pour elle, et pas seulement des chasseurs. A partir de la perdrix naturelle, nous n'avons pas seulement parlé d'environnement mais aussi de la gestion de l'agriculture, de la forêt et des haies, du lien entre les habitants d'un canton, du mode d'urbanisation...

Un développement durable des territoires passe pour nous par la prise en charge de ce type d'éléments d'apparence modeste mais au potentiel patrimonial important, c'est-à-dire, des éléments auxquels les acteurs sont attachés et autour desquels ils sont prêts à se mobiliser. A partir de la question du maintien et du développement la perdrix naturelle, des chemins ruraux, des haies, de l'eau sous toutes ses formes se joue la capacité de tous à prendre en charge le vivant localement et globalement. Développer des concepts, outils et procédures qui sécurisent une démarche de prise en charge du vivant concoure ainsi à donner du contenu et du sens à l'expression « développement durable ».

## 1. Le contexte de l'intervention

### *1.1. Une volonté régionale de retrouver de la perdrix naturelle, un questionnement sur la place des chasseurs dans les territoires*

En 1998, la Fédération Régionale des Chasseurs « Poitou-Charentes », dont le directeur, alors dans d'autres fonctions à ce moment là, avait été auditionné dans la procédure d'audit patrimonial effectuée lors de la crise de l'ours des Pyrénées, se posait la question suivante : « Comment repositionner le monde de la chasse dans la société d'aujourd'hui ? ». Après analyse de ce qui intéressait les chasseurs, il apparut qu'une des voies possibles était que le monde de la chasse prenne une initiative stratégique dans le domaine de la qualité de la nature ordinaire. Une partie de l'avenir de la chasse dépend de ce domaine qui est aussi reconnaissable par l'ensemble de la société. Il y avait convergence de fait entre les chasseurs de plus en plus lassés de recourir aux lâchers pour maintenir artificiellement une faune de qualité de plus en plus médiocre, et un grand nombre d'acteurs de la société, de plus en plus inquiets d'une évolution non contrôlée de la qualité du vivant dans la nature.

Pour savoir si une action dans ce domaine était réaliste et pour évaluer les conditions et les moyens de son succès, il a été proposé de recourir à une démarche de co-évaluation et de mobilisation stratégiques, à la fois progressive et maîtrisée. Avec le concours de la Région Poitou-Charentes, et en se fixant un signe ayant valeur d'emblème pour le Poitou-Charentes, le retour de la perdrix naturelle. En première approche, nous avons défini avec le commanditaire, la perdrix naturelle comme « une perdrix qui vit et se reproduit sur le territoire sans intervention directe de l'homme ».

Cette démarche a été réalisée par une équipe de l'Institut de Stratégies Patrimoniales de l'AgroParisTech (ISP). Elle fut intitulée, après maturation stratégique : « *Conditions et moyens d'une meilleure gestion de la qualité cynégétique du petit gibier en Poitou-Charentes* ». La capacité d'action des chasseurs avec les autres acteurs, les conditions et les modalités de la relégitimation de leur rôle comme éléments clés de la gestion du territoire, sont en jeu. Problème du petit gibier, problème des activités humaines, problèmes de la société, problèmes des chasseurs, la perdrix naturelle et sa gestion sont apparues comme le symbole de la question effectivement posée.

Quatre cantons ont été choisis par les fédérations départementales de chasseurs, un par département, avec l'accord des élus, pour accueillir la démarche au niveau local : Aigrefeuille (Charente Maritime), Neuville (Vienne), Rouillac (Charente), Thénézay (Deux-Sèvres). Ces 4 territoires diffèrent par le nombre de communes et leur organisation, la proximité d'une grande ville, le paysage qu'ils offrent et le type d'agriculture locale. Les habitants n'entretiennent pas la même relation patrimoniale à leur territoire et à la perdrix dans ces quatre coins de Poitou-Charentes : Aigrefeuille est une plaine céréalière, Neuville est un territoire qui perd son caractère rural par l'influence de Poitiers, Rouillac est marqué par la présence du vignoble de Cognac et Thénézay est partagé entre la Gâtine et la plaine. Pourtant, partout la perdrix naturelle a presque disparu. Elle montre que, plus généralement, on ne sait plus prendre en charge la nature ordinaire, des éléments vivants qui circulent sans s'arrêter aux limites des propriétés privées ou publiques. La perdrix en soi est un animal ordinaire qui ne présente souvent que peu d'intérêt pour la majorité des habitants des territoires concernés par cette opération. Mais travailler à la « renaturalisation » de la perdrix est un projet qui mobilise parce que c'est travailler à la « renaturalisation » des territoires.

## ***1.2. La démarche patrimoniale : une méthodologie rodée, une situation unique***

La démarche s'est appuyée sur les concepts et outils de l'approche patrimoniale développée par Henry OLLAGNON à l'ISP. Cette approche est enseignée à l'AgroParisTech dans une spécialisation intitulée « gestion du vivant et stratégies patrimoniales ». Elle est utilisée dans le cadre de formations avec des élèves ingénieurs de l'AgroParisTech et par un ensemble de professionnels formés aux aspects conceptuels et pratiques de telles interventions. Des démarches patrimoniales ont été menées sur de nombreux sujets touchant la gestion du vivant comme la gestion de l'eau (OLLAGNON, 1979), la gestion des territoires contaminés par Tchernobyl (HERIARD-DUBREUIL et al, 1999) ou l'agriculture périurbaine (PUPIN et al, 2008).

Ces concepts et outils sont conçus pour sécuriser les intervenants, les commanditaires et les participants de la démarche patrimoniale. Ils permettent d'aborder la complexité d'une situation et de rechercher si des intérêts communs sont possibles entre les personnes concernées par le problème identifié. Les intervenants sont des facilitateurs stratégiques : tout leur travail consiste à mettre en relation les acteurs autour d'une même réalité perçue différemment par chacun pour construire ensemble le champ de l'action en commun. Si outils et concepts peuvent être transmis, reproduits dans différentes situations, chaque intervention reste unique. Les conditions et moyens d'engagement des acteurs d'un territoire ne sont pas généralisables aisément, il faut les écouter longuement et dans des conditions spécifiques pour connaître ce qu'ils sont prêts à porter individuellement, collectivement et en commun. C'est pourquoi, les démarches patrimoniales que nous construisons obéissent à une déontologie stricte qui repose sur la confidentialité des propos tenus et une responsabilité personnelle du praticien patrimonial. Dans chacun des territoires choisis, un auditeur différent est intervenu, l'équipe étant coordonnée par Henry OLLAGNON.

## **2. La première phase de la démarche : audition individuelle des acteurs**

### ***2.1. Une écoute active des acteurs lors de l'audit patrimonial***

Dans un premier temps, 183 personnes ont été interrogées en entretiens individuels approfondis par la procédure d'audit patrimonial<sup>1</sup>. La liste des personnes rencontrées (voir annexe) a été élaborée avec le commanditaire et s'est enrichie au fur et à mesure des suggestions proposées par les premières personnes auditées. Il s'agit bien d'entretiens approfondis et non de sondage ou d'enquête : l'entretien s'arrête à la demande de l'interviewé et non de l'intervieweur, les entretiens durent ainsi aussi longtemps que nécessaire pour que l'acteur exprime son point de vue et réagisse aux questions soulevées par l'auditeur. En effet, l'audit patrimonial est une procédure d'écoute active, de co-expertise, l'auditeur a pour mission de faire évoluer une situation bloquée, il intervient donc dans l'entretien, et de plus en plus au cours de l'audit pour croiser les regards des acteurs sur la situation. Chaque personne rencontrée est écoutée selon une même grille d'analyse en quatre points (grille « IDPA ») qui constitue le plan de tous les rapports issus de la démarche patrimoniale :

- identification de la situation, des acteurs, des problèmes
- diagnostic de l'action engagée
- prospective

---

<sup>1</sup> Henry Ollagnon expose cette méthode en détail dans l'article du 29 octobre 1987 dans les cahiers du GERMES, n°12, mais aussi, de façon plus succincte, dans un article de 1992 sur la gestion du risque naturel et dans l'article de 1989 au Colloque « Gérer la Nature ? » à Anseremme (Belgique).

- propositions d'actions

Les 183 entretiens ont été réalisés en trois temps. Dans un premier temps, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 1998, nous avons rencontré les acteurs départementaux, régionaux et nationaux concernés, une synthèse des entretiens leur a été présentée. Dans un deuxième temps, du 1<sup>er</sup> décembre 1998 au 1<sup>er</sup> février 1999 chacun des auditeurs en charge d'un territoire a rencontré une trentaine d'acteurs locaux dans chacun des quatre cantons impliqués. Des restitutions ont été effectuées par territoire auprès des personnes auditées. Dans un troisième temps, une synthèse globale de l'audit (synthèse micro-macro systémique) a été restituée, le 6 juillet 1999, avant de continuer la démarche dans les territoires.

## ***2.2. Les audités décrivent trois types de perdrix : « artificielle », « sauvage » et « naturelle » auxquelles sont associées des territoires, des acteurs et des problèmes distincts***

Les personnes interrogées décrivent la perdrix comme un animal ordinaire, banal qui vit dans des territoires ordinaires et les relations que les habitants entretiennent avec elle sont elles aussi « ordinaires ». Les gens n'ont pas les mots pour parler car il est finalement difficile de parler d'une réalité banale, il n'y a d'ailleurs pas beaucoup d'études scientifiques sur le sujet (du moins à l'époque où cet audit a été réalisé).

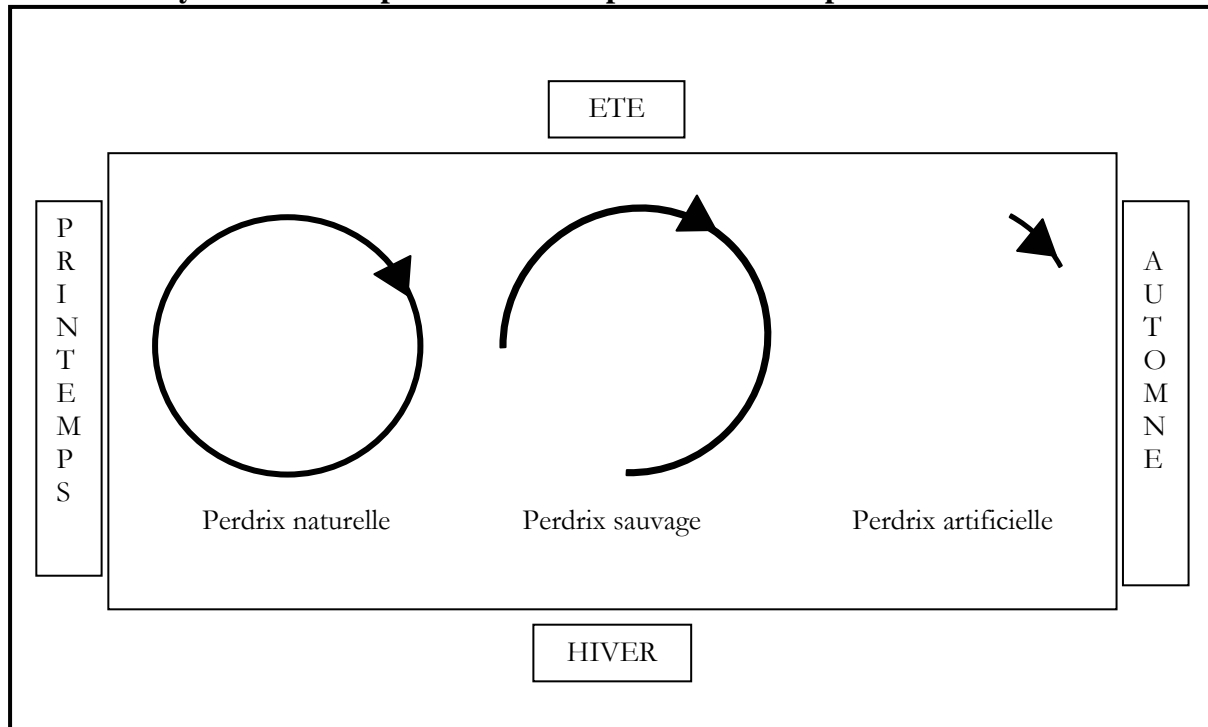
Pour expliciter les propos des audités, nous avons montré qu'ils nous décrivent **trois types de perdrix**<sup>2</sup>.

- **La perdrix artificielle** : il s'agit d'une perdrix incapable de se débrouiller seule sur le territoire. Elle est lâchée le matin de la chasse ("lâché cocotte"), où quelques jours avant au mieux. En général, elle ne passe pas la période de chasse. C'est une perdrix peu effrayée par l'homme, mais c'est une perdrix facile « à produire », qui permet d'avoir du gibier en quantité pendant la période de chasse.
- **La perdrix sauvage** : elle est issue de lâchés, mais elle a passée plusieurs mois sur le territoire (il y a soit des lâchés de reproducteurs au printemps, soit des jeunes adultes en juillet/août). Elle est qualifiée de sauvage car elle est effrayée par la présence de l'homme et elle peut survivre sur le territoire si celui-ci est aménagé. Cependant, pour certains acteurs, elle a perdue des caractères "naturels" : elle ne se reproduit qu'occasionnellement, elle ne sait plus pondre... Si cette perdrix arrive à passer l'hiver, elle n'arrive pratiquement pas à se reproduire.
- **la perdrix naturelle** : c'est celle qui n'est pas issue de lâchés, qui est née sur le territoire, et qui passe plusieurs saisons (plusieurs cycles de vie) sur le territoire, sans l'intervention directe de l'homme. Elle n'existe qu'à l'état de traces en Poitou-Charentes (moins de 2 couples au 100 ha)

---

<sup>2</sup> Les définitions que nous en donnons reflètent les propos des acteurs, ce ne sont pas des définitions « scientifiques » comme en donnerait un spécialiste de la faune. Elles expriment les représentations des acteurs, celles qui prévalent lorsqu'il s'agit d'agir sur la perdrix. En ce sens ce sont des définitions « stratégiques ».

### Schéma 1 : cycle de vie des perdrix décrites pendant l'audit patrimonial



Ces catégories sont un peu schématiques : en fait, une « perdrix sauvage » peut être proche d'une « perdrix artificielle » ou proche d'une « perdrix naturelle », suivant le lieu, l'élevage dont elle est issue, etc. D'ailleurs, si les acteurs globaux décrivent la situation en terme soit de perdrix naturelle, soit de perdrix artificielle, les acteurs locaux évoquent eux de nombreuses « perdrix intermédiaires », non naturelles mais plus tout à fait domestique. Cependant, sur le terrain, il est très difficile de discerner l'un ou l'autre type de perdrix. Comme le dit un chasseur interrogé : « on reconnaît une perdrix naturelle une fois qu'on l'a tuée par son aspect et son goût... ».

La plupart des acteurs ne se contentent pas de décrire simplement la perdrix ou le petit gibier (surtout s'ils sont non chasseurs), mais ils associent ce gibier à la petite faune en générale. Avec là aussi deux pôles qui apparaissent : la faune artificielle ou domestique (comme une vache, un chat...); la faune naturelle (les mésanges, les merles, les rapaces, les renards, les escargots...). Et une faune "intermédiaire" ni domestique ni naturelle : les acteurs parlent des chiens et chats errants par exemple. Tous les acteurs ont, pour juger de la situation, une référence haute qui est la référence « faune naturelle ». Pour les chasseurs, cette référence est historique : il s'agit des années d'après guerre, ou il y avait beaucoup de gibier naturel. Pour les acteurs non chasseurs, il s'agit plutôt de la petite faune que l'on peut voir au quotidien : renards, oiseaux divers... Dans ce contexte, si tous les chasseurs déplorent le fait qu'il n'y ai pratiquement plus de petit gibier naturel (surtout pour la perdrix, et surtout la perdrix grise), les autres acteurs du territoire estiment que la situation a plutôt tendance à s'améliorer : il y a plus de rapaces, plus de petits oiseaux en général....

Comment est perçu le **territoire** de ces trois types de perdrix ? Dans le cas de la perdrix artificielle, le territoire n'est qu'un **support** : « c'est du hors sol », disent les audités, « on peut en lâcher partout ». Dans le cas de la perdrix sauvage, le territoire est vu comme un **biotope**, à aménager au mieux pour accueillir cet animal. Dans le cas de la perdrix naturelle; le territoire est un **lieu de vie pour les hommes, la faune, la flore**.

Tous les types de perdrix concernent l'ensemble des acteurs, mais suscitent des offres et des attentes diverses. La « perdrix artificielle » est une perdrix qui ne correspond qu'aux seules attentes des chasseurs, et encore... Paradoxalement, si cette perdrix n'intéresse que peu d'acteurs, elle est pourtant totalement dépendante de l'action des hommes, qui lui assure tout son cycle de vie, de la conception à... sa mort !

La « perdrix sauvage » concerne les acteurs de la faune et de l'agriculture, à savoir les chasseurs, certains agriculteurs, certains écologistes (par le biais de l'amélioration de l'habitat bénéfique à d'autres espèces) et les structures liées à ces acteurs. Le reste de la société étant assez indifférent à cette perdrix, par indifférence générale vis-à-vis de cette problématique et par méconnaissance de ce qui se fait.

En revanche, de multiples acteurs se disent concernés par la perdrix naturelle. Bien sûr pour la perdrix en elle-même qui est un gibier plus intéressant pour les chasseurs, qui représente un élément de la biodiversité pour les environnementalistes... mais aussi parce que ce type de faune est porteuse de valeurs de liberté, de gratuité, de nature en bonne santé donc d'homme en bonne santé... Du coup, l'intérêt de cette faune dépasse les seuls acteurs de proximité (chasseurs, agriculteurs, écologistes) pour intéresser les divers acteurs de la société.

Tout le monde reconnaît qu'elle est le fruit du comportement général des acteurs du territoire; acteurs locaux (chasseurs, agriculteurs, habitants, élus...) mais aussi acteurs globaux (administrations diverses, gros acteurs économiques comme les producteurs de produits phytosanitaires, élus à l'origine de la PAC, de la protection des rapaces...).

Ces trois types de perdrix ne posent pas les mêmes problèmes aux acteurs. La perdrix artificielle pose les problèmes de la détérioration de l'activité chasse, elle est le symbole de « la mauvaise chasse » en quelque sorte. La perdrix sauvage ne suscite pas l'engagement des acteurs car elle demande beaucoup d'entretien et suscite ainsi un ras le bol des chasseurs pour des résultats finalement faibles. La perdrix naturelle, elle, ne pose pas vraiment de problème puisqu'il n'y en a pratiquement plus.... Le problème est plutôt l'absence sur le territoire. Les acteurs audités s'accordent alors sur le fait que la disparition de la perdrix naturelle en Poitou-Charentes est la résultante d'une multitude d'évolutions, toutes négatives pour la perdrix. L'intensification de la chasse et de l'agriculture après guerre continue d'être montrée du doigt aujourd'hui, mais d'autres facteurs existent : la lutte contre la prolifération des lapins, sur lequel s'exerçait la chasse ordinaire, et le report de la pression de chasse sur la perdrix animal beaucoup plus fragile et dépendant de son milieu ; les lâchers qui « dénatureraient » la perdrix, la protection des rapaces ; la multiplication des chats ; le fractionnement du territoire par les routes, les lignes de chemin de fer, les lotissements ; l'indifférence générale de la société vis-à-vis de ces animaux...

### ***2.3. La gestion de la perdrix a évolué d'une gestion par espèce à une gestion de l'habitat, l'enjeu est de passer à une gestion du territoire***

Les personnes interrogées ont expliqué que, jusqu'avant guerre, si la perdrix était le fruit des actions sur le territoire – il a par exemple fallu que l'homme déboise et défriche le territoire afin d'y cultiver des céréales pour que la perdrix puisse se développer – il n'y avait aucune action directe envers celle-ci. De même, si le faisan a été délibérément introduit sur le territoire, il avait la possibilité de vivre de façon autonome sur le territoire. Au fur et à mesure, après guerre, l'homme est intervenu de plus en plus tard dans le cycle de vie de la perdrix. Peu à peu, la « perdrix artificielle » a remplacé la « perdrix naturelle ». Dès le milieu des années 60, il y a eu des lâchers de reproducteurs. Il s'agissait de compenser la mauvaise reproduction que tout le monde constatait. Ces animaux lâchés étaient de la même souche que

les animaux présents sur le territoire (des œufs étaient ramassés sur le territoire que des « éleveurs » faisaient éclore). Ils avaient le temps de s'habituer au territoire avant la saison de chasse. Il y avait donc maintient d'une partie du caractère naturel des populations de perdrix. Ensuite, il y a eu des lâchés de jeunes adultes en juillet-août. Puis, comme la situation continuait à empirer, il y a eu des lâchés de « cocottes ». Et, comme il fallait lâcher de plus en plus d'animaux chaque saison, une filière d'élevage a commencé à se mettre en place, avec ses propres critères de gestion (bénéfice, etc.), cela a conduit à l'importation de perdrix d'autres pays, privilégiant les animaux « rentables » que tous les chasseurs comme les éleveurs souhaitaient... En conséquence, les populations de perdrix se sont de plus en plus « artificialisées ». Au moment de cet audit, les chasseurs disent revenir petit à petit à des lâchés de reproducteurs, ou de jeunes adultes, accompagnés d'aménagement du territoire, mais ces lâchés ne se font plus à partir de souches locales. Ainsi, en favorisant la quantité sur la quantité, l'emprise de l'homme (et en l'occurrence des chasseurs) sur le cycle de vie de la perdrix s'est accru. En 30 ans, la perdrix fruit du territoire, non pris en charge directement par l'homme, a été remplacée par une perdrix artificielle dans un milieu de plus en plus artificiel, gérée du début à la fin par l'homme. Aujourd'hui, comme demain, les perdrix présentes sur le territoire ne peuvent plus être que le fruit d'une volonté de l'homme. Les personnes interrogées soulignent que cette **gestion par espèce** a été adoptée pour d'autres espèces de petit gibier, de gros gibier ainsi que pour la « faune extraordinaire » (lynx, ours). Elle s'est traduite par des réintroductions et des réglementations qui limitent les prélèvements et organisent les lâchers.

Nous avons perçu un fort décalage entre les acteurs locaux, qui raisonnent plus en termes d'amélioration des lâchers, et les acteurs globaux qui penchent pour la réglementation et qui ne souhaitent plus qu'il y ait de lâchers de cocottes. Si les acteurs locaux sont souvent en accord avec les principes exprimés par les acteurs globaux, ils expliquent aussi que le lâcher de cocotte est la seule solutions pour avoir des perdrix dans les petites ACCA et dans certaines chasses commerciales et donc pour maintenir le nombre de chasseurs. De plus, lâcher des cocottes permet à certaines ACCA de concentrer les moyens et l'énergie des adhérents pour la gestion d'autres espèces encore naturelles comme le lièvre. Il a donc été mis en place une gestion de la perdrix, artificielle, qui aujourd'hui fonctionne, répond à certaines attentes des chasseurs, et ne dérange pas trop les autres acteurs du territoire, mais qui nuit à la chasse en général, de part le faible intérêt qu'elle représente pour les chasseurs eux-mêmes, de part l'image qu'elle renvoie à la société, et de part le fait qu'elle est non respectueuse de la faune naturelle porteuse de valeurs fortes.

C'est pourquoi, progressivement, certains acteurs ont essayé de passer d'une gestion par espèce à une **gestion par habitat** : replantation de haies, jachères faune sauvage. Cette gestion par habitat ne peut se faire pas les chasseurs seuls, elle nécessite la mise en place de partenariats avec l'agriculture, l'Etat, les collectivités, comme ce qui s'est fait sur l'outarde canepetière. Des organes de concertations sont constitués afin d'assurer la mise en place, le suivi et l'évaluation de ces programmes. Cette gestion par habitat comporte de nombreux points positifs : préservation de certains espaces (sur le littoral par exemple), maintien de biodiversité dans certains habitats, embellissement du paysage...

Au moment de l'audit, passer de la « perdrix artificielle » à la « perdrix sauvage » semblait accessible sur les grandes ACCA des quatre cantons concernés par la démarche, les différentes structures de la chasse pouvant avoir des réponses techniques pour passer de l'une à l'autre. Passer d'une problématique d'un territoire « hors-sol » pour les chasseurs à un territoire comme habitat à aménager concernant les filières cynégétique, agricole et environnementale semblait ainsi envisageable pour les acteurs (sauf pour les petites ACCA, ou les chasses privées). Ce projet constituait ainsi le « scénario tendanciel » de la situation mais beaucoup d'acteurs expliquaient que cela ne suffirait pas à éviter la remise en cause

globale des activités liées à la chasse et à l'agriculture dans la société. Seuls des partenariats limités se mettent en place et pour des périodes assez courtes. La perdrix reste « la perdrix des chasseurs » et ces actions sont remises en cause à chaque changement de politique agricole.

Les audités ont cité d'autres actions comme les opérations groupées d'aménagement rural pour l'environnement (OGARE), les groupements d'intérêt cynégétiques (GIC). Toutes ces actions prennent en compte explicitement d'autres dimensions du territoire, comme l'aspect social, rural, la convivialité. Mais ces actions sont menées dans des territoires où il reste de relativement importantes populations de gibier naturel, de perdrix grise en particulier.

Tous les acteurs qui essaient de faire quelque chose pour la perdrix font le même constat : pour eux, la gestion actuelle est insatisfaisante. Les lâchés sont pour les acteurs globaux une aberration, et pour les acteurs locaux un pis aller, seule façon de voir encore du gibier sur les territoires et de maintenir le nombre de chasseurs dans certaines ACCA. Les acteurs globaux estiment que la gestion est insatisfaisante parce que les chasseurs ne sont pas assez « gestionnaires de la nature » et que les agriculteurs n'ont pas de souci cynégétique. Les acteurs locaux trouvent que les chasseurs ont fait tout ce qu'ils ont pu sans pouvoir vraiment améliorer la situation, et qu'ils ne se sentent pas en position pour faire bouger les choses avec les autres acteurs : agriculteurs, population. Les stratégies mises en place, qu'elles soient collectives (filière chasse) ou individuelles ne permettent pas d'aller vers de la perdrix naturelle, seule capable de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés. Aucune de ces actions ne permettent de briser l'indifférence générale par rapport à la perdrix.

Le scénario le plus négatif envisagé pour la démarche était, aux dires des audités, une « perdrix naturelle » imposée à tous. Imposée aux chasseurs avec des restrictions telles que les ACCA les plus fragiles perdraient leurs chasseurs. Imposée aux agriculteurs qui n'y verraient que des contraintes pour peu de compensations. Imposée aux environnementalistes qui y dénonceraient une emprise plus forte des chasseurs sur les territoires. Imposée aux non-chasseurs qui ne comprendraient pas que tant d'argent soit dépensé pour le bénéfice de quelques uns.

Le scénario positif dessiné par les audités passe en revanche par un respect mutuel des acteurs et une combinaison d'actions multiples et convergentes. Il s'agit de conserver la gestion par espèce et la gestion par habitat dans leurs aspects positifs et d'enclencher une dynamique de territoire autour de la perdrix naturelle dans les quatre cantons de la démarche.

L'audit patrimonial a donc montré que passer à une gestion de la perdrix naturelle signifie, pour les acteurs, améliorer la qualité du petit gibier en général, celle de la petite faune en milieu de plaine, mais aussi jouer sur de nombreuses autres dimensions du territoire. Les audités ont convenu que, ces dimensions, chacun des quatre territoires choisis devrait les définir en fonction de son histoire, de ses structures existantes, tout en gardant une lisibilité régionale, dans le respect de chacun des acteurs

### **3. Deuxième phase de la démarche : élaboration d'une « charte patrimoniale » de territoire**

#### ***3.1. La méthodologie : un cadre régional, des groupes de travail cantonaux***

A l'issue de la phase d'audit, la fédération régionale des chasseurs de Poitou-Charentes a décidé de poursuivre leur initiative par une deuxième phase. L'accord des élus du territoire était un préalable indispensable pour lancer cette deuxième phase de l'opération car cette démarche dépassait largement le cadre cynégétique, engageant le territoire tout entier. Fin 1999, début 2000, sous la responsabilité des élus, des groupes de travail ont élaboré une

« charte de la qualité du territoire et de la faune naturelle » pour chaque canton, base de cette nouvelle gestion du territoire, qui dépasse largement le cadre cynégétique. Ces chartes avaient pour ambition de faire de la présence de la perdrix naturelle un signe de qualité non seulement de la faune mais des territoires cantonaux dans leur ensemble.

Les mêmes objectifs, pour cette deuxième phase, ont été affichés dans chacun des territoires et au niveau régional :

- Premier objectif : faire surgir, par une réflexion en commun, un précontrat de qualité cynégétique du territoire
- Deuxième objectif : amener les acteurs à se structurer
- Troisième objectif : parvenir à une charte pour chaque territoire, signable par les acteurs locaux et institutionnels concernés, et comprenant un programme d'action et l'explication d'un mode de gouvernance en « patrimoine commun »

Trois groupes de travail se sont constitués dans chaque canton concerné : un de chasseurs (ACCA, chasse privée, etc.), un d'agriculteurs et un d'autres usagers du territoire<sup>3</sup>. Dans le canton de Rouillac, un quatrième groupe réunissant les élus à pu voir le jour grâce à un financement complémentaire. Cette opération s'est déroulée sur quelques semaines, le fait que de nombreuses réunions aient eu lieu sur plusieurs communes a contribué, au-delà de l'audit mené lors de la première phase, à la mobilisation de la population. La configuration du territoire a alors joué : la mobilisation a pu être renforcée quand le territoire avait déjà une unité politique (Rouillac, Thénezay). Parallèlement, suivant les territoires, une mobilisation des acteurs extérieurs a été amorcée, par exemple avec les Conseils Généraux.

Chacun des groupes de travail a fonctionné de la même façon, selon la méthode des « séminaires de rencontres active ». Organisant de façon stricte la procédure de réflexion en commun (sécurisation de la procédure), le praticien patrimonial a un rôle de « facilitateur », permettant au sein de chaque groupe de faire émerger un "projet-qualité" fondé sur l'expertise partagée des acteurs et sur leurs accords. Les résultats de la réflexion du groupe sont exprimés selon le cadre stratégique suivant :

- 1- un inventaire des "qualités" qui le concernent sur le sujet exploré,
- 2- un ensemble d'objectifs de qualité à atteindre de façon raisonnable à l'horizon de trois ou cinq ans,
- 3- un programme d'actions préconisées à réaliser d'ici trois ou cinq ans,
- 4- les moyens d'engagements, financiers ou non, disponibles
- 5- les critères de contrôle et d'évaluation de la gestion de la qualité ainsi proposée.

### ***3.2. Les résultats de la deuxième phase***

Les documents sortis des groupes de travail sont un résultat en soit, la traduction de la rencontre et des négociations au sein des groupes de travail et entre les groupes de travail pour arriver à un projet commun réaliste et ambitieux. Ces documents, qui prennent la forme d'une « charte patrimoniale » pour la gestion de la qualité de la perdrix naturelle, proposent la mise en place de cadres globaux de gestion de la perdrix naturelle. Toutefois, ils sont également plus que cela et chaque cadre proposé, voire la structure au service du territoire qui en émerge, dépasse la seule gestion de la perdrix. Il s'agit bien de gestion de territoires pour lesquels la perdrix peut servir de révélateur : la qualité de la perdrix que réclament les chasseurs ne peut être obtenue que dans la mesure où de nombreuses activités et de nombreux hommes peuvent coexister sur un même territoire.

---

<sup>3</sup> Selon les cas, ils étaient constitués d'élus locaux, de membres d'associations intéressées par le sujet (protection de l'environnement, promotion des haies, randonneurs, promeneurs, etc...), de propriétaires fonciers, etc.

## **Les inventaires qualité**

Dans l'inventaire qualité de ces chartes patrimoniales, les habitants des cantons expriment leur insatisfaction quant à la gestion de leurs territoires. Ils ne sont plus « maîtres du jeu », leur cadre de vie semble avoir perdu de sa richesse, de sa diversité et certains aspects sont jugés de mauvaise qualité : la population de perdrix vue par les chasseurs, les chemins vus par les promeneurs, l'image renvoyée par la société vue par les agriculteurs à propos de leur activité ou encore les relations entre les acteurs. Pourtant, les participants des groupes estiment aussi que des marges de manœuvre concrètes existent. Elles résident aussi bien dans l'organisation des territoires et des hommes que dans des actions ponctuelles : des parcelles à valoriser, des attentes communes à mettre en relation, des activités à harmoniser, des chemins à recréer, etc... Le dialogue entre les habitants de chaque territoire est le moyen le plus simple donné par les groupes de travail pour exploiter ces marges de manœuvre. Le « dialogue », le « respect » mutuel sont des termes qui reviennent partout. Ils signifient pour les participants que la qualité du territoire passe par une qualité des relations des habitants entre eux vis-à-vis de leur lieu de vie. Un projet global centré sur la perdrix mais qui dépasse largement le cadre cynégétique fédère effectivement des personnes d'horizons très différents dans les territoires. Cette deuxième phase de l'opération en est l'illustration. Le caractère « ordinaire » de la perdrix n'est pas pris au sens de « banal » mais au sens de « révélateur de ce que l'on vit tous les jours chez nous ».

## **Les objectifs qualités :**

Les objectifs inscrits dans ces chartes expriment la nécessité d'apprendre ensemble à copiloter le territoire, de permettre à chacun de retrouver sa capacité d'action. Bien sûr, chaque territoire a décliné des objectifs concrets en nombre d'ha touchés, en nombre de haies ou bosquets plantés, en nombre de perdrix naturelles au 100 ha, etc... Le principe du respect des activités de chacun, de meilleures relations entre chasseurs, entre agriculteurs, entre tous les usagers du territoire a été affirmé. Enfin, tout le monde s'accorde sur l'importance de « mieux gérer l'existant » : filière bois et tourisme vert dans les Deux Sèvres par exemple.

## **Le programme d'actions :**

Chaque programme d'actions cantonal a ses spécificités mais certains grands axes à dimension régionale ont été identifiés :

Axe 1 : Renforcer l'animation des projets : doter les territoires de projet d'un encadrement et d'une animation favorisant l'implication des acteurs, susceptibles de monter des projets et de les conduire jusqu'à la prise de décision par les élus locaux.

Axe 2 : Développer un Système d'Information Géographique (SIG) : cet outil doit aider à faire un inventaire stratégique dans chaque canton pour rassembler l'information existante, mieux connaître la situation et la piloter (linéaire de haie, comptages de gibier, etc.)

Axe 3 : Favoriser le lien faune naturelle-filière bois : des chaudières à bois dans des communes rurales pourraient être approvisionnées en partie par la coupe des haies et bosquets moyennant rétribution des agriculteurs ou des propriétaires.

Axe 4 : Donner des marges de manœuvre à l'agriculture : donner une résonance régionale à des réflexions entreprises localement sur les contradictions existant entre la réglementation des jachères et des objectifs généraux concernant la gestion de la faune et des paysages.

Axe 5 : Développer un tourisme lié à la nature ordinaire, la valoriser comme un élément identitaire

Axe 6 : Développer une filière qualité pour la perdrix avec les éleveurs de Poitou-Charentes afin d'améliorer progressivement les lâchers.

#### **4. Ces contrats patrimoniaux n'ont finalement pas débouché sur une prise en charge de la perdrix naturelle par les territoires**

##### ***4.1. Le passage de la responsabilité des chasseurs sur la démarche à celle des élus du territoire n'a pas eu lieu***

Pour conduire une démarche patrimoniale de ce type, il est nécessaire bien que très difficile, d'impliquer les titulaires de droits, et en particulier les élus, de façon adéquate dans le processus. Deux des territoires n'étaient pas organisés politiquement à l'échelle du canton : Neuville en Vienne et Aigrefeuille en Charente Maritime (une communauté de communes existait, mais à une échelle différente du canton), ce qui a fragilisé d'autant plus ce passage. A Neuville en particulier, il est apparu très tôt dans la démarche que le territoire était trop déstructuré pour déboucher sur une organisation des acteurs du territoire autour d'un projet commun : c'est un territoire périurbain proche de Poitiers où les activités rurales sont en voie de marginalisation et où nombre d'acteurs globaux très influents sur l'habitat de la perdrix ne sont pas aisément mobilisables (gestionnaires de la voie du Train à Grande Vitesse (TGV) et de l'autoroute par exemple).

Dans le canton de Thénezay, la démarche est allée assez loin mais l'évaluation, par l'auditeur, du coût du projet a effrayé les élus du territoire<sup>4</sup>. De plus, l'objectif principal de la Fédération Départementale des Chasseurs était d'engager un partenariat avec les agriculteurs sous la forme d'un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE), plus que de soutenir un projet global avec les élus et les autres acteurs du territoire.

Dans le canton de Rouillac, dans un premier temps, le passage de responsabilité entre chasseurs et élus a semblé possible. Les élus étaient plus investis, des financements complémentaires avaient été trouvés pour renforcer la démarche. La charte a été signée par la Communauté de Commune et la Fédération des chasseurs, une Institution patrimoniale du Rouillacais a été créée sous la forme d'un syndicat mixte. Un animateur cynégétique a été embauché pour suivre les actions mais il n'a pas été possible d'embaucher un facilitateur global de la démarche, formé à l'approche patrimoniale. Sans cette facilitation, la démarche n'a pu totalement aboutir car maintenir l'effort commun de prise en charge demande un savoir-faire spécifique et un travail permanent de rencontre et de négociation des acteurs locaux et globaux.

Dans le canton d'Aigrefeuille, le fait que la Fédération Départementale des Chasseurs n'était plus légitime pour assurer la coordination et l'animation du projet a failli remettre en cause la pérennité de l'action engagée sur la plaine d'Aunis dès la Charte élaborée. Face à cette situation, un groupe de travail constitué sur le territoire<sup>5</sup> pour assurer la finalisation de la Charte a unanimement réagi en actant le principe de la création d'une structure associative de type Loi 1901. Cette association ("Autour de la perdrix") créée en mai 2001, avait pour finalité de mettre en œuvre cette gestion patrimoniale de la qualité du vivant dans la plaine d'Aunis, avec pour symbole la perdrix grise naturelle. En particulier en :

- mettant en place un lieu légitime de rencontre et de négociation,

---

<sup>4</sup> L'estimation du budget de l'opération sur la canton (animation, communication, actions) :

- Estimation basse : 828 000 F soit 126 500 euros pour 3 ans

- Estimation haute : 4 410 000 F soit 673 000 euros pour 3 ans

<sup>5</sup> Composition du groupe de travail : Conseil Général, Le Pays d'Aunis, Les maires des communes, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, la Chambre Départementale d'Agriculture, la Fédération Départementale des Chasseurs, Vivre Bien en Aunis, 2 représentants des chasseurs audités, 2 représentants des agriculteurs audités 2 représentants des "autres usagers" audités

- finalisant la charte, afin de la faire signer aux différents partenaires pressentis,
- facilitant l'élaboration et la mise en œuvre des premières actions,
- communiquant le plus largement possible sur la démarche.

Un accord pour un financement complémentaire de la Fondation de France (programme « Ensemble pour gérer le territoire ») avait même été obtenu, afin d'embaucher un animateur à temps partiel et de mener les premières actions.

Malheureusement, forts de la charte signée, de l'association constituée et du complément de financement trouvée, les représentants des chasseurs ont souhaité, lors de la première réunion de l'association Autour de la perdrix, enclencher tout de suite des actions pour la perdrix naturelle, car selon eux il devenait urgent d'agir après deux ans consacrés à l'élaboration du programme d'actions et à la mobilisation des acteurs. Notre analyse est qu'en un instant, le signal envoyé (sûrement involontairement) a été que la perdrix naturelle, qui redevenait dans les faits peu à peu le patrimoine commun des membres de l'association et plus largement des habitants du canton, risquait de devenir « la perdrix des chasseurs » (comme l'est la perdrix artificielle). C'était inacceptable pour les autres participants à la réunion. Ce fut la première et dernière réunion de l'association...

**De façon générale, les cas du Rouillacais et d'Aigrefeuille montrent qu'il est difficile de trouver des financements pour de la facilitation car elle est considérée comme du fonctionnement de structures.** Et même quand ce financement est finalement trouvé, les structures concernées par ces démarches préfèrent investir dans des actions jugées plus « concrètes » car se manifestant par des réalisations identifiables donc plus facilement justifiable au regard des sommes engagées que la mise en relation d'acteurs. Pourtant, investir dans la facilitation permet de rendre à moyen terme les actions plus efficaces en améliorant leur acceptabilité et en croisant les expertises, scientifiques et pragmatiques sur chaque sujet. Cette facilitation ne repose d'ailleurs pas seulement sur une équipe d'intervention telle que nous l'avons constituée pour cette démarche. Certains acteurs ayant une autorité reconnue sur un territoire (un acteur en responsabilité ou ayant eu des responsabilités importantes qui lui donne une crédibilité suffisante pour être écouté et suivi : un élu ou un ancien élu par exemple) jouent parfois ce rôle de facilitateur mais sont fortement exposés en cas de problème.

L'échec de ces démarches en terme d'actions menées mériterait d'être analysé plus finement. Dans les Deux-Sèvres par exemple, un CTE « perdrix grise » a quand même vu le jour et, au niveau régional, une démarche d'amélioration de la qualité des élevages a permis une revalorisation de ce secteur.

#### ***4.2. Des enseignements méthodologiques ont été tirés de cette démarche et appliqués dans d'autres territoires.***

Dans les démarches patrimoniales suivantes que nous avons menées dans d'autres territoires, nous avons tenté de tenir compte des difficultés que nous avons rencontrées en Poitou-Charentes. En particulier, des groupes d'élus ont été systématiquement proposés dans les phases de séminaires de façon à exprimer les conditions et moyens d'une responsabilité politiques sur les sujets complexes liés au vivant auxquels nous avons été confrontés. De plus, en complément des séminaires par « famille d'acteurs » telles que nous les avons menés sur la perdrix naturelle, nous proposons des séminaires par « thème » qui regroupent des acteurs des différentes familles pour approfondir les actions et le mode d'organisations proposés. Le processus de passage des résultats de l'audit à la construction de charte a ainsi été renforcé.

Cette expérience nous a aussi incité à renforcer les équipes d'intervention dans la mesure où les financements de ce type de démarche le permettent. Un praticien patrimonial sur un territoire se retrouve souvent seul, il a besoin de prendre du recul par rapport à l'avancée de la

démarche. Dans le cas de l'intervention en Poitou-Charentes, le coordinateur méthodologique ne pouvait pas aisément suivre les quatre territoires de front. Pour le même type de démarche en Ile-de-France sur le sujet de l'agriculture périurbaine (PUPIN et al, 2008), chaque auditeur a été associé à un « superviseur » qui l'épaulait pour les moments clés (restitutions, rencontre des acteurs dont les responsabilités sont les plus importantes) et lui apportait un regard extérieur.

### **5. La prise en charge de la perdrix naturelle : une façon d'aborder une crise profonde du vivant et de rechercher les conditions et moyens d'un développement durable des territoires.**

La perdrix naturelle est un élément qui paraît à première vue anodin au regard des préoccupations des acteurs ruraux et de l'enjeu d'un développement durable. Pourtant, tout au long de notre travail, nous avons pu constater que de nombreux acteurs étaient prêts à se mobiliser pour elle, et pas seulement des chasseurs. En effet, la disparition de la perdrix naturelle est, à l'image de la diminution de la biodiversité, un reflet d'une crise profonde du vivant dans notre société. Cet animal disparaît finalement pour les mêmes raisons que notre développement nous apparaît de moins en moins « durable » : les milieux sont artificialisés, les modes de productions agricoles et ruraux semblent déconnectés du devenir des espaces sur lesquels ils s'implantent, les habitants n'ont plus l'impression de maîtriser la gestion de leur territoire. A partir de la perdrix naturelle, nous n'avons pas seulement parlé d'environnement mais aussi de la gestion de l'agriculture, de la forêt et des haies, du lien entre les habitants d'un canton, du mode d'urbanisation...

**D'une certaine façon, la perdrix naturelle ne peut être que la perdrix naturelle de tous ou la perdrix naturelle de personne, ce qu'elle est effectivement aujourd'hui en droit : une *res nullius*.** L'intervention que nous avons menée montre que dès que les chasseurs ont pu donner l'impression de faire de la perdrix naturelle la perdrix des chasseurs en focalisant sur les actions au détriment de la facilitation, les autres acteurs du territoire mobilisés par la démarche se sont désinvestis.

**Un développement durable des territoires passe pour nous par la prise en charge par l'ensemble des acteurs concernés de ce type d'éléments d'apparence modeste mais au potentiel patrimonial important,** c'est-à-dire des éléments auxquels les acteurs sont attachés et autour desquels ils sont prêts à se mobiliser. A partir de la question du maintien et du développement la perdrix naturelle, des chemins ruraux, des haies, de l'eau sous toutes ses formes (fontaine, rus, lacs...) se joue la capacité de tous à prendre en charge le vivant là où il vit contribuant ainsi à une amélioration du vivant à la fois locale et planétaire. **L'enjeu est pour nous de négocier ensemble, localement et globalement, ce que nous estimons être un « développement durable »,** pour décliner et mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les principes affichés. Développer des concepts, outils et procédures qui sécurisent une démarche de prise en charge du vivant concoure ainsi à donner du contenu et du sens à l'expression « développement durable ».

## REFERENCES

HERIARD-DUBREUIL, Gilles et al. Chernobyl post-accident management: the ETHOS project, Health Physics, 1999 77(4), pp.361-372

OLLAGNON, Henry. Propositions pour une gestion patrimoniale des eaux souterraines : l'expérience de la nappe phréatique d'Alsace, Bulletin interministériel pour la rationalisation des choix budgétaires, 1979, n°36, p33-73.

OLLAGNON Henry. Une nécessaire rencontre des approches théoriques et pragmatiques de la gestion de la nature : l'audit patrimonial de type système-acteurs, Cahier du Germes, 1987, n°12

OLLAGNON Henry. Stratégie patrimoniale pour la gestion des ressources et des milieux naturels : une approche intégrée de la gestion du milieu rural, In : Direction générale des ressources naturelles et de l'Environnement de la Région Wallonne Colloque « Gérer la Nature ? » à Anseremme (Belgique), 1989, Bruxelles, p195-222.

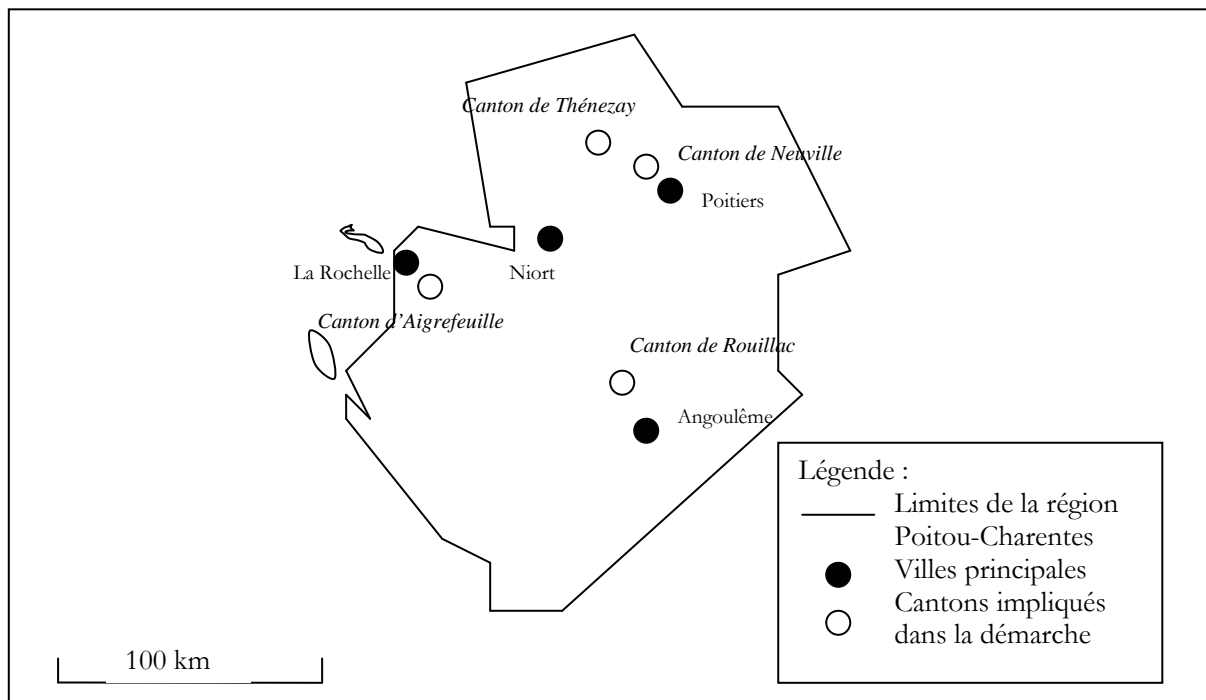
OLLAGNON, Henry. La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales ? Responsabilité et environnement, octobre 2006, n°44, p50-56

PUPIN V., VIEL J.-M., COLIN M. « Une démarche patrimoniale de gestion de la qualité du vivant en Île-de-France : l'expérience de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets ». Le Courrier de l'environnement de l'INRA, n° 55, fév. 2008, p124-134.

CHRISTIN D., PARMENTIER S., PUPIN V., VALENZISI M., Coordination méthodologique : OLLAGNON H. : « Conditions et moyens d'une meilleure gestion de la qualité cynégétique du petit gibier en Poitou-Charentes », rapport d'audit patrimonial, synthèse régionale de la démarche patrimoniale, Fédération Régionale des Chasseurs de Poitou-Charentes, Angoulême, avril 2000

## ANNEXES :

### 1. Les territoires concernés



## 2. Les 183 personnes rencontrées durant l'audit patrimonial

55 personnes ont été rencontrées pendant la phase macrosystémique de l'audit patrimonial

*13 représentants des chasseurs* : Fédérations Départementales des Chasseurs; Fédération Régionale des Chasseurs, Union Nationale des Fédérations de Chasseurs, Office National de la Chasse

*18 représentants du monde agricole* : Chambres départementales et régionales d'agriculture, syndicats agricoles, Associations Départementales Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

*4 élus* : Conseillers Généraux, Conseillers Régionaux.

*10 représentants de l'Etat* : Sous-préfet; Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Régionale de l'Environnement, Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, Ministère de l'agriculture.

*5 représentants des associations environnementalistes* : CREN, Ligue de Protection des Oiseaux, Rassemblement Opposés à la Chasse, Charente nature

*5 autres acteurs concernés*

128 personnes ont été rencontrées dans la phase microsystémique

- 35 personnes dans le canton de Thénézay (Deux-Sèvres) dont 10 élus, 12 agriculteurs, 14 chasseurs (présidents d'ACCA, propriétaires de chasses privées,...), 2 associations de protection de la nature, 2 responsables de collectivités

- 30 personnes dans le canton d'Aigrefeuille (Charente-Maritime) dont 7 élus, 19 chasseurs, 11 agriculteurs

- 31 personnes dans le canton de Rouillac (Charente) dont 6 élus, 13 chasseurs, 6 agriculteurs, 2 associations de randonnée.

- 32 personnes dans le canton de Neuville (Vienne) dont 5 élus, 10 agriculteurs, 14 chasseurs, 2 associations.